



TRAITEMENT PROTHETIQUE, DENTAIRE, ORTHODONTIQUE ET INLAY / ONLAY

*Ce devis pour traitement prothétique, orthodontique et inlay/onlay est issu d'une collaboration entre les chirurgiens-dentistes et **sapia gestion**. Il nous apporte une meilleure connaissance de votre situation personnelle et nous permet ainsi une prise en charge plus précise de vos prestations dentaires.*

Démarches à suivre

1

Faites établir un devis par votre dentiste

Avant de faire effectuer une(des) prothèse(s), un traitement orthodontique ou autre, demandez à votre dentiste de remplir un devis Ideclair.

N'oubliez pas de compléter les rubriques "Renseignements concernant le salarié" et, le cas échéant, si "le bénéficiaire n'est pas le salarié".

2

*Adressez ce devis à **sapia gestion***

sapia gestion s'engage à vous transmettre sa réponse par retour de courrier sous 48 heures (hors délais postaux) :

- **sapia gestion** calcule le montant de sa participation,
- **sapia gestion** étudie le devis et peut, soit donner son accord pour que vous puissiez bénéficier de la dispense d'avance des frais (tiers-payant) correspondant à la "part prise en charge par votre régime", soit vous faire part de ses commentaires.

3

*Présentez le devis retourné par **sapia gestion** à votre dentiste*

- Si **sapia gestion** a donné son accord pour la dispense d'avance des frais :

sapia gestion rembourse directement à votre dentiste le montant de sa participation à l'aide de la prise en charge accompagnée de la facture correspondante, sous réserve :

- que la facturation des travaux effectués par le praticien corresponde exactement au devis,
- de l'ouverture des droits et du niveau des garanties en vigueur à la date des soins.

Vous devez vous acquitter de la part Sécurité Sociale et de la part restant à votre charge auprès de votre dentiste.

- Si **sapia gestion** n'a pas donné son accord pour la dispense d'avance des frais :

Vous devez vous acquitter de la totalité de la facture.

Pour la procédure de remboursement, il s'agit de la procédure habituelle.

Ce contrat est assuré par APGIS et APRI Prévoyance, Institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité sociale. Ces organismes sont soumis au contrôle de l'ACAM - 61 rue Taïbout 75009 PARIS.



TRAITEMENT OPTIQUE “IDECLAIR”

*Ce devis est issu d'une collaboration entre votre opticien agréé et **sapia** gestion. Il nous apporte une connaissance plus précise de votre situation personnelle et nous permet ainsi une prise en charge mieux adaptée de vos prestations optiques.*

Démarches à suivre

1

Faites établir un devis par votre opticien

Avant l'achat d'une paire de lunettes, de verres ou de lentilles acceptées S. S., demandez à votre opticien agréé de remplir un devis Ideclair.

N'oubliez pas de compléter les rubriques “Renseignements concernant le salarié” et, le cas échéant, si “le bénéficiaire n'est pas le salarié”.

2

*Adressez ce devis à **sapia** gestion accompagné d'une copie de votre ordonnance*

sapia gestion s'engage à vous transmettre sa réponse par retour de fax sous 48 heures :

- **sapia** gestion calcule le montant de sa participation,
- **sapia** gestion étudie le devis et peut, soit donner son accord pour que vous puissiez bénéficier de la dispense d'avance des frais (tiers-payant) correspondant à la “part prise en charge par votre régime”, soit vous faire part de ses commentaires.

3

Procédure de remboursement

- Si **sapia** gestion a donné son accord pour la dispense d'avance des frais :

sapia gestion rembourse directement à votre opticien agréé le montant de sa participation à l'aide du devis accompagné de la facture correspondante.

Vous devez vous acquitter de la part Sécurité Sociale et de la part restant à votre charge auprès de votre opticien.

- Si **sapia** gestion n'a pas donné son accord pour la dispense d'avance des frais :

Vous devez vous acquitter de la totalité de la facture.

Pour la procédure de remboursement, il s'agit de la procédure habituelle.

Ce contrat est assuré par APGIS et APRI Prévoyance, Institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité sociale. Ces organismes sont soumis au contrôle de l'ACAM - 61 rue Taibout 75009 PARIS.